

Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre

Note de présentation brève et synthétique

Compte administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 107 de la loi NOTRE n°2015-991 du 7 août 2015 :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Article 1 Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT:

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A. DEPENSES:

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les salaires du personnel municipal et les indemnités des élus, les participations communales à des syndicats ou groupement de collectivités (CCAS, Communauté de Communes Ouest-Limousin, Syndicat Vienne-Gorre, SEHV, syndicat de musique...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Détail par chapitre de la section de fonctionnement – dépenses :

CHAPITRES DEPENSES		BP 2022	CA 2022
O11	Charges à caractère général	707 040,00	569 543,65
O12	Charges de personnel	577 733,00	566 959,07
C014	Atténuations de produits	400,00	183,00
65	Autres charges de gestion courante	145 950,00	113 686.30
66	Charges financières	14 478,00	14 477,87
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	1 237,81
O22	Dépenses imprévues	40 000,00	0,00
	Dépenses réelles	1 550 256,00	1266 087,70
O42	Opérations d'ordre	53 957,00	73 956,60
O23	Virement à la section d'investissement	457 571,00 €	
	Total	1 999 129,00	1 340 044,31

Charges de fonctionnement : évolution et structures :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général	447	512	550	502	537	570
Charges de personnel	488	520	512	523	541	567
Atténuation de produits	0	0	0	0	0	0
Autres charges de gestion courantes	106	102	99	112	176	114
Charges financières	22	20	19	17	16	14
Charges exceptionnelles	1	2	0	0	1	1
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 066	1 158	1 182	1 156	1 273	1 266

En milliers d'euros

B. RECETTES:

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune :

• La fiscalité des impôts locaux : pour notre commune en 2022 les taux d'imposition n'ont pas augmenté.

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière (bâti)	46,12%	46,12%
Taxe foncière (non bâti)	60,25%	60,25%

- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, locations de salle), revenus des immeubles, revenus des panneaux photovoltaïques...

Détail par chapitre de la section de fonctionnement – recettes :

		ı	
CHAPITRES RECETTES		BP 2022	CA 2022
O13	Atténuations de charges Produits des services, du	15 000,00	14 508,23
70	domaines	46 229,00	43 309,08
73	Impôts et taxes	911 976,00	921 379,21
74	Dotations et participations	425 051,00	457 004,74
75	Autres produits de gestion courante	152 000,00	154 381,89
76	Produits financiers	0,00	17,49
77	Produits exceptionnels	0	27 486,68
	Recettes réelles	1 550 256,00	1 618 087,32
O42	Opérations d'ordre	1 242,00	1 242,00
002	Résultat reporté	447 631,00	447 631,00
	Total	1 999 129,00	2 066 960,32

La section de fonctionnement présente un excédent de 726 916,01€

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels (1 590 600,64€) -dépenses réelles de fonctionnement hors charges exceptionnelles (1 264 849,30)) est de 325 751,34€ soit **20,48**%. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

L'épargne nette est l'épargne brute sans le remboursement des intérêts des emprunts soit 311 273,47€ soit 19,57%.

Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT:

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

• En dépenses :

- toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de terrains, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- le remboursement du capital des emprunts

• En recettes:

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenues (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public).

Détail par chapitre de la section d'investissement – dépenses :

Chapitres/Opérations	Budgétisé	Total	Restes à réaliser
		réalisé	
16 Capital des emprunts	35 565,00	35 564,50	
16 Cautions reversées	3 000,00	1 206,90	1 500,00
27 Reversement avance budget lotissement	49 961,00	0	0
23 Travaux voirie 2021	85 700,00	13 217.80	20 000,00
23 Travaux voirie 2022	93 200,00	35 244,23	32 600,00
23 Travaux Eclairage public 2020 (Latterie)	14 905,00	13 599,08	
23 Eclairage public 2022	3 760,00	5 840,65	
23 Rénovation foyer-club	1 301,00	1 300,30	
23 Rénovation intérieure de l'Eglise	1 037 285,00	424 284,14	755 300,00
21 Mise en sécurité cheminement l'école	2 500,00	0	
20 Frais d'études	2 400,00	0	2 400,00
23 Travaux bâtiments divers 2021	0	1 511,03	
23 Travaux bâtiments divers 2022	30 232,00	24 894,36	2 000,00
23 Aménagement logement RDC ancienne gendarmerie	106 344,00	41 288,88	52 500,00
23 Aménagement Agence Postale	36 600,00	49 897,72	14 000,00
21 City Stade	100 000,00	0	100 000,00
20/23 Plans d'eau	4 845,00	0	
23 Aménagement logements Cour des Miracles	688 900,00	9 900,00	
23 Travaux accessibilité bâtiments	2 000,00		
21 Acquisition réserve foncière 2021	120 000,00	0	120 000,00
21 Matériels & agencements 2021	17 000,00	16 319,16	

21 Matériels & agencements 2022	36 662,00	18 545,84	4 000,00
Total dépenses réelles	2 472 160,00	692 614,59	1 104 300,00
040 opérations d'ordre entre sections	1 242,00	1 242,00	0
Total dépenses investissement de l'exercice	2 473 402,00	693 856.59	1 104 300,00

Détail par chapitre de la section d'investissement – recettes :

Chapitres/Opérations	Budgétisé	Total réalisé	Restes à
			réaliser
10 FCTVA	67 638,00	67 638.90	
10 Taxe d'aménagement	2 000,00	5 311,72	
1068 Excédents de fonctionnement	548 453,00	548 453,94	
2020 capitalisés			
27 Remboursement avance budget	18 208,00	18 208,00	
station			
024 produits des cessions	10 000,00		
165 cautions encaissées	2 000,00	1 255,60	
21 vente grange	0	12 000,00	
192 plus-value vente grange	0	8 000,00	
13 Subvention Travaux Eclairage	12 420,00	4 006,46	12 420,00
public 2020 (Latterie)			
13 subvention SEHV EP 2022	0	1 929,21	
13 subventions travaux Eglise	505 844,00	236 579,73	269 000,00
13 Aménagement agence postale	19 440,00	0	19 440,00
13 City Stade	58 646,00	0	58 646 ,00
12/16 Aménagement logements cour	688 900,00	0	
des miracles	,		
13 Plan d'eau	4 546,00	4 546,00	
Total recettes réelles	1 938 095,00	907 929,56	359 506,00
021 virement de la section de	457 571,00		
fonctionnement			
040 opérations d'ordre entre	53 957,00	53 956,60	
sections - amortissements			
Total recettes investissement de	2 449 623,00	961 886,16	359 506,00
l'exercice			

La section d'investissement présente un excédent de l'exercice de 268 029,57€.

L'excédent d'investissement reporté étant de 23 779,06€. Le résultat cumulé est un excédent de 291 808,63€

Affectation du résultat 2022 :

Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 744 794€ (dépenses 1 104 300€ recettes 359 506€) minoré de l'excédent d'investissement cumulé 2022 de 291 808,63€ soit un besoin de financement de 452 985,37€.

Affectation sur 2023	
Excédent de fonctionnement 2022	726 916,01€
Au compte 1068 couverture d'autofinancement	452 985,37€
Excédent de fonctionnement reporté au 002 BP 2023	273 930,64€

Article 2 La Dette

Exercices	Annuités	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2021	50 042,37	16 155,72	33 886,65	300 953,42
2022	50 042,37	14 477,87	35 564,50	265 388,92
2023	50 042,37	12 716,52	37 325,85	228 063,07
2024	50 042,37	10 867,44	39 174,93	188 888,14
2025	50 042,37	8 926,28	41 116,09	147 772,05
2026	50 042,37	6 888,41	43 153,96	104 618,09
2027	50 042,37	4 749,05	45 293,32	59 324,77
2028	31 406,80	2 502,98	28 903,82	30 420,95
2029	31 406,80	985,43	30 420,95	0

Dette par habitant

Au 01/01/2022 : 1453 habitants ; dette par habitant 182,65€ (capital restant dû/nombre d'habitants)

Ratio d'endettement

C'est le rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute soit **0,814** (265 388,92/325 751,34) pour la commune.

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

En 2022 la Commune n'a pas eu besoins de contracter de nouvel emprunt.

Article 3 Le personnel

Charges de personnel pour 2022 : 566 959,07€ soit 44,78% du total des dépenses réelles de fonctionnement.

- o 1 Technicien Principal 1ère classe TC
- o 1 Rédacteur Principal 1^{ère} classe TC
- o 1 Adjoint administratif principal de 2è classe TNC
- o 2 Adjoints administratifs TC
- o 2 Adjoints techniques principaux 1ère classe TC
- 2 Adjoints techniques principaux 2^{ème} classe TC
- o 1 Adjoint technique TC
- o 4 Adjoints techniques TNC
- o 2 ATSEM principaux 1^{ère} classe TC

Article 4 Le budget annexe de l'assainissement

Fonctionnement

• Dépenses : 22 625,81€

Elles consistent en la cotisation au SATESE (service du Département pour le contrôle de la station) ; les intérêts des emprunts ; les amortissements.

Recettes de l'exercice : 49 969.20€

Elles consistent en la surtaxe versée par la SAUR ; les participations à l'assainissement collectif ; l'amortissement des subventions.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est un excédent de 27 343,39€.

L'excédent de fonctionnement reporté de 2021 soit 19 634,13€ donne un montant total de recettes de 69 603,33€ soit un excédent cumulé de 46 977,52€.

Investissement

Dépenses : 89 884,21€

Elles consistent en le remboursement du capital des emprunts, l'amortissement des subventions, les écritures de TVA, le programme du diagnostic de l'assainissement collectif dans le centre-bourg, le remplacement de pièces à la station épuration, de la maîtrise d'œuvre pour le réseau Avenue Jean Moulin et d'un relevé topographique.

Recettes de l'exercice : 69 516,69€

Elles consistent en les opérations de TVA reversées par la SAUR sur les investissements ; les amortissements, l'affectation du résultat ;

Le résultat d'investissement de l'exercice est un déficit de 20 367,52€

Le déficit d'investissement reporté de 2021 soit 3 949,50€ donne un montant total de dépenses de 89 884,21€ soit un déficit cumulé de **24 317,02€.**

Affectation du résultat 2022 :

Les restes à réaliser de − 28 850€ (dépenses 4 000€ recettes 32 850€) minorés du déficit d'investissement cumulé 2022 de 24 317,02€ font apparaître une avance de financement de 4 532,98€

Affectation sur 2023	
Excédent de fonctionnement 2022	46 977,52€
Au compte 1068 couverture d'autofinancement	0
Excédent de fonctionnement reporté au 002 BP 2023	46 977,52€

La dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2021	15 803,54	1 507,79	14 295,75	20 348,10
2022	15 618,61	759,02	14 859,59	5 488,51
2023	3 866,64	207,88	3658.76	1 829,75
2024	1 864.40	34,65	1 829,75	0

Dette par habitant

Au 01/01/2022: 1453 habitants; dette par habitant 3,78€ (capital restant dû/nombre d'habitants)

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels (42 153,86€-dépenses réelles de fonctionnement hors charges exceptionnelles (1 535,56)) est de 40 618,30€ soit **96,36**%

Ratio d'endettement

C'est le rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute soit **0,13** (5 488,51/40 618,30) pour le budget assainissement.

Article 5 Le budget annexe de la station-essence

Fonctionnement Hors-taxe

• Dépenses : 1 415 443,84€

Elles consistent en l'achat des carburants, fournitures (rouleaux papier), maintenance, téléphone, eau, électricité, commission cartes bancaires, assurance, part des frais de personnel, insertion appel d'offre, amortissements, écritures de stocks au 31/12/2021.

Recettes de l'exercice : 1 413 384,42€

Elles consistent en la vente des carburants, amortissement des subventions, constatation des stocks au 31/12/2022.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est un déficit de 2 059,42€.

L'excédent de fonctionnement reporté de 2021 soit 51 846,67€ donne un montant total de recettes de 1 465 231,09€ soit un excédent cumulé de 49 787,25€.

Investissement Hors-taxe

Dépenses : 62 158,52€

Elles consistent en le remboursement de l'avance de trésorerie au budget principal, l'amortissement des subventions, l'écriture des stocks au 31/12/2022.

• Recettes de l'exercice : 59 680,43€

Elles consistent en les amortissements et les écritures de stocks au 31/12/2021.

Le résultat d'investissement de l'exercice est un déficit de 2 478,09€

L'excédent d'investissement reporté de 2021 soit 136 789,02€ donne un montant total de recettes de 196 469,45€ soit un excédent cumulé de **134 310,93€**.

Les deux sections étant excédentaires, l'excédent de fonctionnement est reporté intégralement en fonctionnement du budget primitif 2023.

Ce budget n'a pas d'emprunt.

Article 6 Le budget annexe du lotissement de La Borie

Fonctionnement Hors-taxe

• Dépenses : 74 986,80€

Elles consistent en dépenses de travaux (travaux de finition) et les écritures d'ordre suite à la vente des terrains.

• Recettes de l'exercice : 74 986,87€

Elles consistent en la vente de lots et les écritures d'ordre de variation de stock.

Exceptionnellement, il y a un excédent de fonctionnement de 0,07€.

Investissement Hors-taxe

• Dépenses de l'exercice : 31 603,33€

Elles consistent en les écritures d'ordre liées aux dépenses de l'année.

• Recettes: 43 383,47€

Elles consistent en les écritures d'ordre à la suite de la vente des terrains.

Le résultat d'investissement de l'exercice est un excédent de 11 780,14€

Le déficit d'investissement reporté de 2021 soit 49 960,08€ donne un montant total de dépenses de 81 563,41€ soit un déficit cumulé de **38 179,94€.**